

/BA

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 90-181 du 8 Août 1990

portant nomination au Ministère de la
Défense Nationale.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,

- VU l'Ordonnance N° 90-001 du 1er Mars 1990 portant abrogation de l'Ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 promulguant la Loi Fondamentale du 26 Août 1977 de la République Populaire du Bénin ;
- VU l'Ordonnance N° 90-003 du 1er Mars 1990 portant nouvelle dénomination de l'Etat ;
- VU le Décret N° 90-43 du 1er Mars 1990 portant nomination du PREMIER MINISTRE ;
- VU le Décret N° 90-53 du 14 Mars 1990 portant composition du Gouvernement de Transition ;
- VU le Décret N° 90-66 du 2 Mai 1990 fixant la composition du Cabinet du Président de la République, du Premier Ministre et des Ministres ;
- VU le Décret N° 90-180 du 8 Août 1990 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Défense Nationale ;
- SUR Proposition du Ministre de la Défense Nationale ;
- LE Conseil des Ministres entendu en sa séance du 25 Juillet 1990,

D E C R E T E :

- Article 1er..- Le Colonel André ATCHADE est nommé Directeur de Cabinet.
- Article 2..- Le Colonel Edouard ZODEHOUGAN est nommé Directeur Adjoint de Cabinet.
- Article 3..- Le Lieutenant-Colonel Soulé MOUSSA est nommé Chef de Cabinet.
- Article 4..- Le Lieutenant-Colonel Basile C. DADELE est nommé Chargé de Mission, cumulativement avec ses fonctions actuelles.
- Article 5..- L'Intendant Militaire de 1ère Classe Paul Irénée ZINSOU est nommé Directeur de l'Administration Générale et du Budget.
- Article 6..- Le Chef de Bataillon Rigobert COMLAN est nommé Directeur de la Programmation de la Coopération Militaire.

.../...

Article 7.- Le Lieutenant-Colonel Christophe FANDOHAN, est nommé Directeur de la Protection, de la Sécurité et de la Défense ;

Article 8.- Les Colonels Alain MICHAUD, Michel ALLADAYE, Nestor BEHETO Mathieu CHETOU et le Médecin-Colonel Félicien FELIHO sont nommés Conseillers Techniques ;

Article 9.- Le Colonel Vincent GUEZODJE est nommé Directeur du Contrôle des Armées ;

Article 10.- Le Colonel Aristide BONI est nommé Chef d'Etat-Major des Armées ;

Article 11.- Le Colonel Michel HODOÏOU est nommé Chef d'Etat-Major Adjoint des Armées ;

Article 12.- Le Colonel Christophe TCHIBOZO est nommé Directeur de la Gendarmerie Nationale ;

Article 13.- Le Lieutenant-Colonel Paulin HOUNGBO est nommé Directeur Adjoint de Gendarmerie Nationale ;

Article 14.- Le Colonel Séraphin NOUKPC est nommé Chef d'Etat - Major de l'Armée de Terre ;

Article 15.- Le Lieutenant - Colonel Cyrille ADJIMABOU est nommé Chef-d'Etat-Major Adjoint de l'Armée de Terre ;

Article 16.- Le Lieutenant-Colonel Sika MAMA est nommé Commandant des Forces Aériennes ;

Article 17.- Le Commandant Rachilde ACHIROU est nommé Commandant Adjoint des Forces Aériennes ;

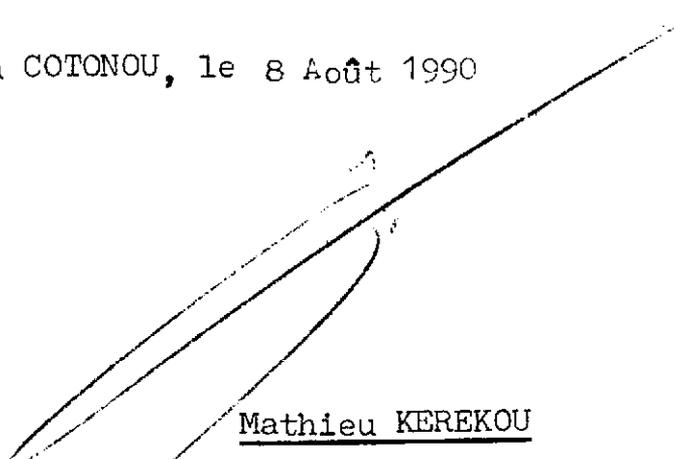
Article 18.- Le Capitaine de Corvette Prosper KIANDO est nommé Commandant des Forces Navales ;

Article 19.- Le Lieutenant de Vaisseau Fabien TALON est nommé Commandant Adjoint des Forces Navales ;

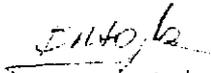
Article 20. - Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui aura effet pour compter de la date de prise de fonction des intéressés, sera publié et communiqué partout où besoin sera.

Fait à COTONOU, le 8 Août 1990

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat,

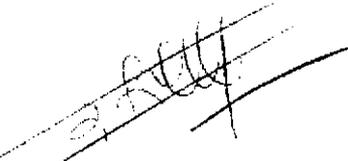

Mathieu KEREKOU

LE PREMIER MINISTRE,
CHEF DU GOUVERNEMENT,
MINISTRE DE LA DEFENSE
NATIONALE,



Nicéphore SOGLO

Le Ministre des Finances,


Edelfonse LEMON

Ampliations : PR 4 PM 4 HCR 4 SGG 4 CPC-PPC 4 MF 4 Autres Ministères 15
Départements 6 DB-DCF-DTCP-DSDV-DI 5 MDN 4 CEM/A-DGN-CEM/AT-CFA-CFN 8
DPE-DLC-INSAE 3 IGE et ses Sections 3 DCCT 1 GCONB 1 BN-DAN 2 CAB/MIL/
PR 2 JORB INTERESSES 19.-